

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL Valence

du 28 août 2019

COLLEGE UNIQUE

Titulaires

- Jérôme ROUQUAIROL (CFDT)
- Christophe DETRE (CFDT)

Diffusion :

Jérôme GLOMOT
Pascal LAINE
Jean-Pierre MOREL
Jérôme GICQUEAU
Charlotte GODARD

Tous secrétariats

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'intranet :
<http://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/group/legal-entities/thales-services-sas/our-functions/ressources-humaines/comptes-rendus-dp>

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'extranet :
https://portal.mythalesgroup.com/emythales/bilans_cr.html

**Pour connaître le nom de votre interlocuteur au Service Paie
ou celui de votre Responsable Ressources Humaines :**

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/salaire.cfm?slidid=7&idd=103071&intranlang=fr

REUNION

Présents :

- Christophe DETRE (CFDT)
- Jérôme ROUQUAIROL (CFDT)

Excusés :

Absents :

Ont représenté la Direction à cette réunion :

Alain TAILLEUR TARBE
Jean Mathieu CHABBERT

Responsable du Site de Valence
RRH OIC Applications & Infrastructures

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFDT

Les délégués du personnel **Cfdt** pourront être accompagnés d'un délégué syndical lors de cette réunion.

Q1. Bilan des activités du Site de Valence (ex CSV) ?

Réponse : Perte de l'appel d'offres sur IMA. Nous perdons les « workpackages » que nous délivrions pour ce client ; impact dans les LS SAP & ERP et CPO.

Q2. Nouveaux arrivants

Depuis fin août nous avons eu l'arrivée de plusieurs personnes, présentées comme étant alternants. Combien de personnes restent à arriver, avec quel statut (alternant, stagiaire, prestataire, ...) ? Les 'tuteurs' ont-ils suffisamment de temps de libéré pour mener à bien cette mission ?

Réponse : Vous trouverez ci-dessous les arrivées prévisionnelles sur le site TS de Valence : CDI :

**3 PILPROD
1 APPLI
1 INFRA**

ALTERNANTS :

**1 INFRA
1 PILPROD
1 APPLI
1 RESEAU**

Q3. Contrat Newton

Le renouvellement du contrat Newton (3) se profile, quelles seront les impacts pour les salariés Valentinois ?

Réponse : Le contrat est en cours de négociation, nous ne disposons pas d'information à communiquer pour le moment.

Q4. Locaux

Combien serons-nous sur site (Bat A) courant septembre ?

Il est prévu des déplacements de personnes sur un autre bâtiment (Bat B) pour combien de temps ?

Avez-vous une date concernant le démarrage des travaux du Bâtiment B et une date pour le déménagement à venir ?

Réponse : A ce jour nous prévoyons le renfort d'une dizaine de personnes d'ici la fin de l'année (embauches, alternants et stagiaires). Pour permettre d'accueillir ces personnes, des espaces bureaux ont été réservés au bâtiment B 2ème étage pour 9 personnes qui n'utilisent pas de réseau d'administration. Nous attendons l'avis du CHSCT afin de pouvoir confirmer cette organisation. En ce qui concerne le déménagement de TS Valence des locaux actuels au bâtiment A vers le bâtiment B 2ème étage, l'étude démarrera fin octobre 2019 pour une date cible de déménagement au 3ème trimestre 2020.

Q5. Recrutement OIC

Le recrutement d'effectifs au sein de OIC étant difficile (sur tous les sites TS), que comptez-vous mettre en place pour favoriser des embauches sans forcément recourir aux prestataires travaillant pour nous ? (école d'ingénieur, apprenti, étudiant en alternance, forum de l'emploi, externalisation du processus d'embauche..)

Pensez-vous organiser des rencontres, communiquer afin de faire connaître notre besoin ?

Réponse : Des actions sont en cours de réflexion au sein de l'équipe RH. Nous reviendrons vers vous dès lors qu'elles seront plus abouties.

Avez-vous un retour à nous faire ?

Réponse : Nous ne disposons pas d'information complémentaire à vous communiquer à ce jour.

Q6. Recrutement OIC

Pouvez-vous nous communiquer les noms des personnes à contacter en charge du recrutement ?

Réponse : Pauline Morganti est en charge du recrutement pour OIC sur le site de Valence.

Q7. Recrutement OIC

Dans le cadre d'une réponse à une offre (R0070874 ouverte Bac +2 à bac +5)

Nous souhaitons présenter un candidat titulaire d'un Bac + 5 en administration informatique, celui-ci sera-t-il embauché, si son CV est en adéquation, en tant que cadre ?

Réponse : Les propositions d'embauches sont réalisées en fonction du poste.

Q8. Quel est le temps de réponse de la paye pour toute demande d'information ou prise de rendez-vous sous EHR together (MAEL)?

Nous reprenons votre réponse à cette question : 'Réponse : Il n'existe pas de suivi des temps de réponse ou de rendez-vous. Nos équipes traitent les demandes au fur et à mesure, en ayant pour objectif de répondre au plus vite aux demandes.'

Les salariés sont toujours en attente non pas seulement d'une réponse, mais d'une prise en compte de leur demande.

Que faut-il faire pour réduire les délais ?

Réponse : Nous confirmons notre réponse. Par ailleurs, nous vous invitons à vous rapprocher de votre Responsable RH pour toute demande spécifique concernant un salarié en particulier.

Q9. Propreté du site

Rien ne change !

Réponse : Après vérification auprès de notre correspondant TS Valence pour Vinci Facilities, deux signalements ont été recueillis et traités : nettoyage de la moquette dans le bureau Build et traitement suite à apparition de blattes dans les locaux.

En effet nous avons besoin de faits précis pour mener des actions d'amélioration en collaboration avec notre fournisseur.

Q10. Pouvez-vous nous expliquer à quoi correspond la ligne sur le bulletin de paie : FAMILLE PROF. ?

Pourquoi sommes-nous passés de SERVICE OPERATION à SERVICE D'EXPLOITATION ?

Votre réponse du mois dernier : ' Réponse : Le terme « FAMILLE PROF » correspond à la famille professionnelle à laquelle appartient à l'emploi du titulaire du bulletin de paie.'

Nous reposons donc la question : Pourquoi sommes-nous passés de SERVICE OPERATION à SERVICE D'EXPLOITATION ?

Réponse : Le changement d'intitulé a été réalisé dans le cadre d'une remise en cohérence des bases de données.

Q11. Semaine pour la Qualité de Vie au Travail.

Nous avons reçu ce mail de la communication TS à la mi-juin

« Dans le cadre de notre politique d'amélioration favorisant la qualité de vie au travail, nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la nouvelle édition de la Semaine pour la Qualité de Vie au Travail. Celle-ci débutera le vendredi 21 juin et se poursuivra jusqu'au 27 juin sur le thème, en particulier, de la coopération. La coopération, une voie vers la qualité de vie au travail »

Durant cette semaine, seront déployées des réunions de lancement des groupes d'expression directe et collective - sur les sites pilotes à Elancourt, Nantes, Sophia, Toulouse et Vélizy-le-Bois - conformément à l'Accord Groupe sur la Qualité de Vie et le Bien Etre au Travail - avant déploiement à l'ensemble de nos sites en fin d'année, en complémentarité des plans d'actions locaux menés en réponse à notre enquête d'engagement.

Nous n'avons pas eu plus d'info sur le sujet, à savoir comment participer sur la semaine en question ou pour les semaines à venir. Comme annoncé, comptez-vous être plus présent sur le sujet et impliquer le site Valence pour la fin de l'année ?

Votre réponse : 'Réponse : La semaine de la QVT est une action nationale. Il est recommandé de réaliser les actions autour de ce sujet pendant la semaine « nationale ». Or il est aussi possible de réaliser des actions en dehors de cette période pour des raisons organisationnelles. Nous sommes par ailleurs à l'écoute de toute idée autour de ce sujet.'

Comment organiser et participer à une semaine dite QVT, puisque Valence ne fait pas parti des sites pilotes ?

Réponse : Les sites pilotes concernaient les réunions d'expressions directes et collectives, et plus précisément les réunions de lancement. Ces dernières devraient être mises en place d'ici à la fin de l'année sur le site de Valence.

La semaine de la QVT est une action nationale qui concerne l'ensemble des sites de Thales Services.

Q12. Semaine pour la Qualité de Vie au Travail.

Tous les sites de la région EST ont organisés à plus ou moins grande échelle des actions durant cette semaine. Sommes-nous les parents pauvres de la région EST ? LYON , AIX, OLLIOULES, SOPHIA,... ont tous organisé et suivi un programme durant cette semaine.

Pourquoi rien n'a été organisé ?

Votre réponse : 'Réponse : Même réponse que la question précédente, l'année 2019 n'étant pas terminée, des actions peuvent être réalisées d'ici la fin de l'année.'

Nous rentrons dans le dernier quart de l'année 2019, que prévoyez-vous d'organiser ?

Réponse : Nous envisageons effectivement des actions d'ici à la fin de l'année probablement sur le mois d'octobre. Nous reviendrons vers vous avec de plus amples informations.

Q13. Comité d'Établissement

L'entité TGS quitte le CE de TS. Quelles vont être les impacts sur le fonctionnement du CE ?

Réponse : Cette question relève des prérogatives du CE. Nous allons néanmoins nous rapprocher du secrétaire afin de pouvoir vous répondre pour la prochaine réunion des Délégués du personnel.

Q14. RH

Pouvez-vous planifier dès aujourd'hui votre visite ou une personne de l'équipe RH sur le site TS de VALENCE et en tenir informé les collaborateurs ? Nous avions convenu lors de notre dernière rencontre que vous deviez nous signaler votre venue afin que les collaborateurs prennent RDV pour vous rencontrer.

Réponse : Le RRH d'OIC Infrastructures et Applications, sera présent les 5 & 6 septembre 2019 sur le site de Valence. Les managers sont et seront informés des visites des RH dès lors que celles-ci sont confirmées.

Q15. Vie du site VALENCE

Les collaborateurs sont de plus en plus incommodé par les fumeurs qui ne respectent pas les zone dite 'fumeur', pouvez-vous faire un rappel ?

Réponse : Un rappel sera fait.

Q16. Vie du site VALENCE

Plus généralement, pouvez-vous rappeler les règles de vie en commun et savoir vivre dans les bureaux et espaces communs ?

Réponse : Un rappel sera fait.

Q17. Bulletin de paie – règlement des primes d'astreintes.

Une ligne de règlement des primes d'astreinte existe bien, mais à quoi correspond le montant ? Il est vraiment très compliqué de pouvoir contrôler ce qui est payé.

Votre Réponse : Les données sont importées de JTIME, la notion de période de rattachement n'est pas indiquée car elle peut concerner plusieurs périodes. Il est indiqué dans JTIME le mois sur lequel est payée l'astreinte, c'est un moyen de pouvoir vérifier.

Pouvez-vous nous fournir une capture d'écran pour nous montrer où ?

Réponse : La consultation est possible dans JTIME. Il convient de se rendre dans la partie consultation des droits à récupérations, et de sélectionner le mois concerné.

26 /

Suivi des informations transférées en paie

Les transferts sont effectués une fois par mois, vers le 20 du mois suivant. Tous les contrôles et corrections ont lieu avant le transfert (il n'y a plus de saisie directe dans le logiciel paie « PGIP »).

Consultation des droits à récupération Matricule:

Récupération des heures supplémentaires

Avril 2014

Heures supplémentaires demandées par la hiérarchie	+ 7:00	Majoration	+ 0:00	Total en heures	+ 7:00
--	--------	------------	--------	-----------------	--------

Rectifications DRH

Pas de rectifications

Droit à récupération

Ajusté (hrs)	Pris (hrs)	Heures demandées à payer	Restant (hrs)	Restant (hrs)	Avant le
0.9	0	+ 7:00	0	+ 0:00	31/07/2014

Cumuls des astreintes

Fréquences astreintes (en jours calendaires)	22
--	----

Éléments envoyés à PGIP (logiciel de Paie)

Date d'envoi	Libellé de l'élément variable	Année	Semaine	Quantité	Montant	Période de paie
20/05/2014	Heures réalisées de nuit Lun à Vend de 21:00 à 05:59	2014	17	+3	0	05/2014
20/05/2014	Heures réalisées de nuit Lun à Vend de 21:00 à 05:59	2014	16	+2	0	05/2014
20/05/2014	Heures réalisées de nuit Lun à Vend de 21:00 à 05:59	2014	15	+1	0	05/2014
20/05/2014	Heures réalisées de nuit Lun à Vend de 21:00 à 05:59	2014	14	+1	0	05/2014
20/05/2014	Forfaits des astreintes	2014	14	1	518.7	05/2014
20/05/2014	Forfaits des astreintes	2014	15	1	518.7	05/2014
20/05/2014	Forfaits des astreintes	2014	17	1	555.97	05/2014
20/05/2014	Forfaits des astreintes	2014	16	1	50.5	05/2014
20/05/2014	Forfaits des astreintes	2014	15	1	129.88	05/2014
20/05/2014	Forfaits des astreintes	2014	17	1	135.24	05/2014

Suivi des récupérations et des éléments transférés en paie

Les heures demandées "à payer" et validées par le manager. A défaut, elles restent dans le soldes "à récupérer"

Le bulletin du mois de mai contient les éléments calculés par JTIME

Date du transfert à PGIP, vers le 20 du mois suivant

Informations confidentielles / propriété de Thales. Tous droits réservés. / Thales confidential / proprietary information. All rights reserved



- THALES GROUP INTERNAL -

THALES

27 / Vérifier l'avancement & contrôler les demandes de paiement : astreintes & heures d'interventions

La correspondance attendue sur le bulletin de paie

Organisme	06 juin	Libellé	Nombre / Base	Taux Sal.	Décompte	Taux Pat.	Charges Pat.
261 RA06	PRIME D'ASTREINTE				233,98		
36Y EV06	PRIME DE PANIER 0.73 EU		2,00	0,7300	1,46		
154 RA06	HEURES SUPPLEMENTAIRES A 125%		4,00		93,88		
156 RA06	HEURES SUPPLEMENTAIRES A 150%		3,00		84,49		
En bas du bulletin, les rubriques de paie et indemnités non fiscalisées							
36W EV06	PRIME DE PANIER 5.80 EU		2,00	5,8000	11,60		
"06" = mois de réalisation des interventions ou astreintes rubriques 36Y et 36W cumulées représentent les primes paniers (la partie fiscalisée est à 0,73 euros en 2011) rubrique 261 correspond aux forfaits astreinte et majorations pour fréquence rubrique 368 correspond aux primes de dérangement (absente dans cet exemple) rubriques 154, 156, 184, 217, correspondent aux heures indemnisées. Les montants comprennent les majorations.							

bulletin de paie Juillet

Q18. RIE

La qualité se dégrade de plus en plus et nous tenions à le signaler. Une personne TS est invité à la commission de suivi, pouvez-vous lui faire remonter le sujet ?

Réponse : Nous vous invitons à vous rapprocher Romain THEVENON membre de la commission RIE pour Thales Services concernant cette demande.

PROCHAINE REUNION : 25/09/2019 à 14h00